

le mercredi 4 novembre 2020

Chères Courseullaises, chers Courseullais,

La crise sanitaire n'est pas terminée ! Après un printemps difficile, la progression du virus a été moins forte cet été mais, avec l'automne, la pandémie s'aggrave et touche une large partie de la population.

Tenant compte de cette évolution, le mercredi 28 octobre dernier, le Président de la République Emmanuel Macron a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous sommes donc tous concernés par des mesures de confinement du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre.

En qualité de Maire, élue de proximité, j'ai le devoir, moi aussi, de mettre en œuvre ces mesures et de vous protéger dans votre quotidien face à la Covid-19. A cet effet, à ma demande, le Préfet du Calvados a pris un arrêté rendant le port du masque obligatoire sur l'ensemble de notre Ville.

Il y a quelques semaines, nous avons anticipé cette évolution en annulant, malheureusement, les festivités d'Halloween ainsi que celles de la Fête de la coquille et des produits de la mer. De même, nous avons dû annuler le traditionnel Repas de nos aînés. En décembre, avec grand regret, nous n'organiserons pas non plus la Parade de Noël ni le Village de Noël, si chers aux enfants.

J'ai bien conscience, qu'outre le désagrément de ces annulations, avec les nouvelles mesures de confinement, s'ouvre une période à nouveau très difficile pour beaucoup d'entre vous, nos déplacements devant être limités et justifiés.

Avec mon équipe, nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour vous aider à vivre cette période dans les conditions les plus acceptables possibles.

Je pense en premier lieu à nos commerçants auxquels je viens d'envoyer un courrier pour les soutenir et leur présenter les mesures d'accompagnement que la Ville met en place.

Nous accompagnerons également les plus fragiles. Les agents du service social, tout comme Madame Van VEEN, adjointe aux affaires sociales, seront disponibles sur rendez-vous uniquement (Service d'Aide à Domicile : 02 31 36 22 53, Point Info 14/MSAP : 02 31 36 22 50 ou 02 31 36 17 16, Centre Communal d'Action Sociale : 02 31 36 17 57).

L'équipe du Centre social contactera toutes les personnes isolées qui ont été recensées depuis notre prise de fonction, pour leur apporter l'aide dont elles auraient besoin.

J'avais également prévu de venir à votre rencontre avec vos délégués de quartier en ce début novembre, tout était programmé. Les circonstances m'en empêchent provisoirement mais ces rencontres seront organisées dès que possible en fin d'année ou début 2021.

Dans l'attente, j'ouvrirai une permanence téléphonique tous les samedis matins de 10 H à 12 H à compter du samedi 14 novembre 2020. Vous pourrez appeler au 02 31 36 17 17 et nous pourrons échanger sur vos problématiques, vos préoccupations ou sur des dossiers de la Ville.

Je vous tiendrai régulièrement informés des évolutions de la situation sanitaire sur notre territoire, et des réponses que nous pourrons y apporter, via notre site internet et aussi des flyers que nous vous distribuerons.

Chères Courseullaises, chers Courseullais, nous vivons individuellement et collectivement un moment douloureux. Nous pouvons tous être concernés par cette maladie, nous pouvons tous être concernés par la crise économique et ses conséquences.

Soyons rigoureux et citoyens dans nos comportements, respectons ensemble les gestes barrières, protégeons-nous, protégeons les autres.

Prenez soin de vous.

Bien à Vous

MADAME LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX

